

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM JEUMONT 68 RUE HECTOR DESPRET 59460 JEUMONT

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

M HASSAINI CHARAF ET MME HASSAINI ARBI FATIMA, gérant de la société ATOUT PRIX, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 191 RUE HECTOR DESPRET 59460 JEUMONT, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

M HASSAINI CHARAF ET MME HASSAINI ARBI FATIMA, gérants de la société ATOUT PRIX, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 191 RUE HECTOR DESPRET 59460 JEUMONT, déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	198 RUE DE LA RENAISSANCE JEUMONT
Nombre de parts	100
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 27 novembre 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

SEBASTIEN LEGRAND
CHARGE D AFFAIRES PROFESSIONNELS

JST06

LU ET APPROUVE

